Évaluation des programmes à coûts partagés : Sommaire

À PROPOS DE L'ÉVALUATION

- Cette évaluation était axée sur les questions relatives à la pertinence, à la conception et à l'exécution. Les études de cas fournissent des exemples illustrant les types d'extrants et de résultats qui ont découlé des activités de programme.
- L'évaluation était de portée nationale et a permis d'examiner le programme au cours des trois premières années du cycle quinquennal, soit de 2013-2014 à 2015-2016. L'accent a été mis sur les activités du gouvernement fédéral, sans intention d'évaluer l'exécution des programmes provinciaux ou territoriaux.

CE QUE L'ÉVALUATION A RÉVÉLÉ

Pertinence du programme

- Bien que les marchés nationaux et internationaux continuent d'évoluer, la nécessité d'apporter un soutien à l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada grâce à des programmes ambitieux demeure essentiellement la même que sous l'égide de Cultivons l'avenir.
- Le cadre Cultivons l'avenir 2 décrit une vision du secteur agricole et agroalimentaire du Canada en tant que chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement, ainsi qu'en tant que moteur de la croissance économique canadienne.
- Le modèle des programmes à coûts partagés est harmonisé avec les responsabilités fédérales décrites dans le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2015-2016 et la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*.

Rendement du programme

- Au cours des trois premières années d'un programme quinquennal, les dépenses liées au programme correspondent au plan.
- Il a été constaté que les objectifs en matière d'indicateurs varient beaucoup et, dans certains cas, ils n'ont pratiquement rien à voir avec le rendement réel et ne tracent pas un portrait précis des réalisations.
- Le sondage, les entrevues avec les informateurs clés et les études de cas ont fourni des preuves de progrès vers l'atteinte des résultats immédiats et intermédiaires attendus.

Conception et exécution du programme

- AAC est efficace dans l'administration des aspects financiers du programme au niveau national, ainsi que dans le soutien des provinces et des territoires par l'intermédiaire des bureaux régionaux.
- Grâce aux programmes à coûts partagés de Cultivons l'avenir 2, les provinces et les territoires jouissent d'une plus grande

DESCRIPTION DES PROGRAMMES À COÛTS PARTAGÉS

- Les programmes à coûts partagés de Cultivons l'avenir 2 financent les initiatives conçues et offertes par les gouvernements provinciaux et territoriaux selon un ratio 60:40.
- L'investissement total dans les programmes à coûts partagés s'élève à 2 milliards de dollars sur cinq ans.
- Les provinces et les territoires déterminent l'ensemble des programmes qui répond le mieux à leurs besoins régionaux dans trois domaines prioritaires : la compétitivité et le développement des marchés; l'innovation; l'adaptabilité et la capacité de l'industrie.
- L'objectif ultime est l'amélioration globale de la croissance du produit intérieur brut agricole.

souplesse dans le choix des programmes. Bien que la plupart des projets d'immobilisations soient approuvés, la perception des provinces et des territoires est qu'un certain nombre de processus administratifs sont contraignants en ce qui a trait à l'attribution opportune du financement.

- Au cours des entrevues, les représentants provinciaux et territoriaux ont indiqué leur volonté d'échanger leurs données avec AAC, au-delà des exigences actuelles d'AAC figurant dans les accords bilatéraux respectifs relativement à la présentation des données sur les indicateurs des extrants.
  Puisque la stratégie de mesure du rendement est en place depuis 2014-2015 et que les membres du groupe de travail chargé de la mesure du rendement se réunissent régulièrement pour discuter des données sur le rendement, les discussions sur les étapes nécessaires pour recueillir des données concernant les indicateurs contenus dans la stratégie de mesure du rendement pourraient avoir donné lieu à l'existence de données robustes aux fins de la présente évaluation.

CE QUE NOUS AVONS APPRIS

Les programmes à coûts partagés demeurent pertinents et concordent avec les priorités.

- Il existe un besoin continu de programmes à l'appui du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire en ce qui concerne l'augmentation de la part de marché, l'amélioration de la productivité et de la durabilité environnementale, l'accroissement de la résilience et l'amélioration globale de la croissance du produit intérieur brut agricole.
- Les programmes à coûts partagés sont harmonisés avec les priorités du gouvernement fédéral et les résultats stratégiques du Ministère.

Des exemples illustrent les progrès réalisés dans l'atteinte des extrants et des résultats.

- L'analyse des données sur les extrants indique qu'il est probable que le programme atteigne ses objectifs si les progrès continuent d'être réalisés comme ils l'ont été jusqu'à maintenant.
- Des progrès sont en voie d'être réalisés pour atteindre les résultats attendus des programmes à coûts partagés.

Les limites concernant les données ont nui à la capacité d'évaluer le rendement du programme.

- Bien que des données aient été recueillies auprès des provinces et des territoires, le manque de cohérence dans le langage utilisé au moment d'intégrer les indicateurs aux accords bilatéraux a rendu difficile le regroupement des données à l'échelle nationale, nuisant ainsi à la capacité du Ministère de déterminer pleinement le rendement du programme.
- Comme l'ont indiqué les personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation, la plupart des provinces et des territoires recueillent des données et sont prêts à les fournir à AAC. Cela donnerait lieu à un ensemble beaucoup plus vaste d'indicateurs de résultats et d'extrants.

L'administration financière des programmes à coûts partagés est efficace, mais des améliorations pourraient être apportées à la conception et à l'exécution des programmes.

- Les programmes à coûts partagés sont rentables. L'analyse consolidée de l'efficacité n'entrait pas dans la portée de l'évaluation; toutefois, des exemples d'efficacité ont été repérés.
- Les programmes à coûts partagés de Cultivons l'avenir 2 offrent aux provinces et territoires une plus grande souplesse dans leurs choix de programmes; toutefois, les restrictions relatives aux approbations ministérielles retardent l'attribution de capital de financement par les provinces et les territoires.
- Les communications bilatérales sont généralement efficaces. Toutefois, la coordination et la communication entre les provinces et les territoires pourraient être renforcées.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : La Direction générale des programmes et la Direction générale des politiques stratégiques devraient intégrer dans chaque accord bilatéral une exigence relative à la comparaison des données normalisées avec des indicateurs communs qui permettra à AAC d'évaluer l'efficacité des programmes à coûts partagés.

Réponse de la direction : Acceptée. L'Accord-cadre multilatéral du Partenariat canadien pour l'agriculture contient une disposition selon laquelle toutes les parties acceptent de mettre au point des indicateurs de rendement comparables et cohérents, et qui exige que le processus de production de rapports soit défini dans chaque accord bilatéral provincial et territorial.

La Direction générale des programmes collabore avec la Direction générale des politiques stratégiques et avec les directions générales provinciales et territoriales afin de mettre au point et en œuvre une stratégie de mesure de rendement visant les initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture. Cette stratégie présentera un modèle logique qui lie les indicateurs aux résultats et un dictionnaire de données pour les extrants, les résultats et les indicateurs. Les résultats et les indicateurs pour lesquels les provinces et les territoires doivent produire des rapports annuels seront mentionnés dans les accords bilatéraux.

De plus, une disposition sera ajoutée aux accords bilatéraux des provinces et des territoires dans laquelle il sera mentionné que les données pour soutenir l'avancement des travaux en comparaison des résultats mentionnés dans la stratégie de mesure du rendement seront recueillies une fois par année au moyen de rapports sur les mesures de rendement. Ces rapports seront examinés chaque année par AAC afin d'assurer la qualité et l'intégrité des données.

Recommandation 2 : La Direction générale des programmes, en collaboration avec d'autres directions générales, devrait tirer parti des outils et mécanismes de communication existants pour favoriser l'échange et coordonner la communication entre les provinces et les territoires à l'appui des innovations, des pratiques exemplaires opérationnelles et d'autres secteurs d'intérêt commun.

Réponse de la direction : Acceptée. Les principes de l'Accord-cadre multilatéral précisent que la collaboration entre les intervenants est un facteur de succès clé et que des approches axées sur l'échange de renseignements sont élaborées en toute transparence.

La Direction générale des programmes incitera les coprésidents fédéraux des groupes de travail FPT (p. ex. le groupe de travail FPT sur l'innovation) à intégrer, dans leur mandat, un rôle visant à renforcer les échanges et la coordination de l'information relativement aux secteurs d'intérêt commun parmi les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Évaluation des programmes à coûts partagés : Sommaire

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (2017).

Version électronique accessible à l'adresse www.agr.gc.ca/aud_eval

No du catalogue : A29-2/24-2-2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-24446-4
No d'AAC : 12740F

Also published in English under the heading Evaluation of Growing Forward 2 Cost-shared Programming Strategic Initiatives - Summary

Pour en savoir davantage, consultez notre site Internet à l'adresse www.agr.gc.ca ou téléphonez-nous sans frais au 1 855 773 0241.